



GC45 WF19 : SW04 Dimanche de réduction des méfaits (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

Les groupes ont généralement appuyé cette proposition. Les préoccupations suivantes ont été soulevées :

- la désignation d'un dimanche en particulier pour l'activité à une période de l'année où de nombreuses journées spéciales sont déjà au calendrier des Églises;
- le fait de consacrer une journée par année à la réduction des méfaits ne suffit pas à assurer le financement et la mise en œuvre.

Suggestions :

- Le personnel ministériel doit recevoir de la formation sur la réduction des méfaits.
- La définition des préjudices sociaux pourrait être élargie pour en inclure d'autres, sans pour autant normaliser la consommation de drogues.
- Il est nécessaire de créer des ressources (ou d'orienter les personnes vers les ressources existantes) pour favoriser la prise de mesures à l'échelle des communautés de foi.

Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45e Conseil général 2025, en réponse à la proposition SW04 Dimanche de réduction des méfaits, demande au secrétaire général de :

1. **encourager les paroisses à désigner le dimanche le plus proche de la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses (31 août) comme le « Dimanche de la réduction des méfaits » au sein de l'Église Unie du Canada, tout en reconnaissant que certaines paroisses peuvent choisir de marquer cette journée à un autre moment.**
2. **fournir aux Églises des ressources liturgiques afin de les aider à animer des cultes éclairés, non stigmatisants et sensibles aux expériences des personnes qui**

consomment des substances illicites.

- 3. rédiger une lettre adressée au premier ministre du Canada et au ministre de la Santé et des Dépendances manifestant l'appui de l'ÉUC aux pratiques de réduction des méfaits et à la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose, ainsi qu'à un possible élargissement de celle-ci pour garantir que toute personne victime d'une surdose de drogue toxique sera aidée par les services d'urgence.**
- 4. travailler délibérément avec le personnel laïque et ministériel dans tout le pays pour offrir des possibilités de formation et de sensibilisation aux communautés de foi quant à la réduction des méfaits, l'usage de substances et la défense des intérêts des personnes qui consomment des substances illicites.**

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)

Status: [Adopté](#)